Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 035-213501802-20260226-DELIB01_2026-DE

Département d'Ille et Vilaine

N°	2026	001

MAIRIE DE MINIAC-SOUS-BECHEREL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

◆◆◆◆◆◆◆◆◆

Date de convocation :
17 février 2026

Convocation affichée le :
17 février 2026

Liste des délibérations affichée le :
03 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-six février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Miniac-Sous-Bécherel, s'est réuni, après convocation légale, au lieu ordinaire de ses séances, en séance publique sous la présidence de Mme Carole LEROMAIN, Maire de Miniac-Sous-Bécherel.

Nombre de membres :	
En exercice	**15**
Présents	**12**
Pouvoirs	00
Votants	**12**

Etaient présents :
M. Sébastien LEMONNIER, Mme Christine GAIGNERIE, M. Alain DELAHAYE, M. Laurent JOUQUAND, M. Maxime VILBOUX, Mme Marianne ROBERT, Mme Marie-France TUAL, M. Kevin ANDRÉ, M. Dominique LELIEVRE, M. Jean-Marc ROUDAUT, Mme Kilianne GEFFROY, Mme Annick MONNIER.
formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés : Mme Carole LEROMAIN, Mme Sybille MÖLLER, M. Anthony EUDELINE.

Secrétaire de séance : Mme Marie-France TUAL a été désignée Secrétaire de Séance par le Conseil Municipal.

Approbation du Compte Financier Unique – Année 2025– Budget de la Commune

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que Mme le Maire ne peut pas prendre part au vote du Compte Financier Unique. En l'absence de Mme le Maire qui a quitté la salle, le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Sébastien LEMONNIER, Adjoint aux finances, examine le Compte Financier Unique du budget de la commune, pour l'exercice 2025.

Les résultats de l'exercice 2025 sont les suivants :
Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 du budget de la commune ;

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL DES SECTIONS
DEPENSES	481 113.12 €	185 007.49 €	666 120.61 €
RECETTES	576 978.71 €	109 730.39 €	686 709.10 €
RESULTATS DE L'EXERCICE	95 865.59 €	- 75 277.10 €	20 588.49 €
EXCEDENT REPORTE	155 073.09 €	328 296.10 €	
DEFICIT REPORTE			
EXCEDENT	250 938.68 €	253 019.00 €	
EXCEDENT TOTAL			503 957.68 €

Envoyé en préfecture le 27/02/2026
Reçu en préfecture le 27/02/2026
Publié le
ID : 035-213501802-20260226-DELIB01_2026-DE

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve le Compte Financier Unique 2025 du budget de la commune

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire,
Carole LEROMAIN.

